

PROJET INITIATIVES JEUNES - DEMANDE DE SUBVENTION 2022 Commune de Bobital

Envoi des dossiers avant le 30 avril 2022

Présentation du porteur du projet

- **Nom du porteur de projet :**
 - Demande Individuelle
 - Collectif de jeunes
 - Association

- **Nom et prénom(s) du représentant légal :**
- **Adresse :**
- **Code postal :** **Commune :**
- **Mobile :**
- **E-mail :**

- **Si association :**
 - **Objet (tel qu'indiqué dans les statuts) :**
.....
.....
.....
 - **Date de création de l'association :**
 - **N° de SIRET (14 chiffres) :**
 - **Adresse du siège social si différent:**.....
.....

- **Avez-vous effectué d'autres demandes de subvention pour ce projet ? :**
Oui **Non**

- **Si oui, avez-vous déjà bénéficié d'une subvention pour ce projet ?**
Oui **Non**

Durée du projet :

Date de démarrage prévue :

Date de fin :

Public(s) concerné(s) par le projet :
.....

Vous pouvez joindre à cette demande de subvention tout document annexe que vous jugerez utile
(Article de presse, vidéo, etc...)

Budget prévisionnel

Budget total du projet :

Budget annuel (si projet pluriannuel) :

ÉVALUATION DES DÉPENSES		ÉVALUATION DES RECETTES	
Achats (montant total) (à détailler)		Autofinancement (montant total) :	
		Dont apport personnel :	
		Dont recettes / ventes :	
		Dont apport de l'association :	
Location (à détailler)		Subventions (montant total) :	
Loyer			
Electricité, eau, chauffage			
Assurances / téléphone/frais postaux		Commune (précisez)	
Documentation / publicité		Autre (précisez)	
Transports / déplacements			
Frais de personnel /honoraires			
Prestation de service			
TOTAL DES DEPENSES		TOTAL DES RECETTES	

Rappel du montant de la subvention sollicitée auprès de la commune

Chaque demande de subvention fera l'objet d'un entretien avec le comité chargé d'étudier et d'instruire les dossiers.

Fait à :

Le :

Signature du responsable :

Condition de recevabilité de la demande

Pour être pris en compte, votre dossier doit être complet et comporter les pièces suivantes :

Pour les associations obligatoirement :

- Photocopie du récépissé de constitution de l'association en préfecture,
- Photocopie de l'insertion de constitution de l'association au Journal Officiel,
- Statuts de l'association datés et signés par son président ou de son représentant, et portant le cachet de l'association,
- Liste des membres du bureau,
- Compte-rendu de la dernière assemblée générale,
- Rapport annuel d'activité,
- SIRET

COLLER ICI **OBLIGATOIREMENT** UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Tout bénéficiaire s'engage à répondre à toute demande de renseignements relatifs à l'utilisation de la subvention communale dont il aura bénéficié et à faire parvenir au comité chargé du projet un dossier de bilan dans un délai de 2 mois après la réalisation du projet.

Pour toute action financée par la commune, le bénéficiaire devra mentionner de manière visible et en bonne place la participation sur tous les supports de communication y afférant par apposition du logo de la commune de Bobital ou, sur les courriers et articles de presse, par la mention « action financée par la commune de Bobital ». Le logo peut être demandé auprès de la mairie de Bobital.

Tout bénéficiaire de l'aide communale pourra être interviewé par les services de la mairie, soit pour le site internet, soit pour le bulletin municipal, ou convié à participer à une manifestation organisée par la commune de Bobital et de l'agglomération de Dinan.

Pour tout renseignement concernant ce dossier vous pouvez contacter :

Mr ACCOH Gaétan, conseiller municipal :

06.22.84.62.89 / gaetanaccoh@yahoo.fr

Votre demande de subvention doit être adressée à :

Monsieur le Maire de la commune de Bobital
Projet Initiatives Jeunes
Avenue des Déportés et Fusillés
22100 BOBITAL

Tout dossier incomplet ou non signé ne sera pas instruit